

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE

CADENET

84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26
Mail : accueil@mairiecadenet.fr

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 73/2025

Session du 1^{er} décembre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 1^{ER} DECEMBRE

le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de M. Jean-Marc BRABANT

Date de la convocation : 21 novembre 2025

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET-SANHADJI, LORIEDO, DUVAL, RAOUX-JACQUEME, MANGANARO, BOISGARD BOUCHER, BOY-COURROUX, DE LAURENS DE LACENNE, JAUMARY, JAUBERT, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, SCHOFFIT, RIPERT, SEVE, DEBIT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, SLAVICEK, VEVE.

Secrétaire de séance : Mme GRANGE Valérie

Absents :

Absents excusés : Mmes et M : BERGE, LEROY, BASTIE, MICHAUX, MARTIN

Procurations :

Mme BERGE	a donné procuration à	M. BRABANT
Mme LEROY	a donné procuration à	Mme BOISGARD-BOUCHER
Mme BASTIE	a donné procuration à	M. JAUBERT
Mme MICHAUX	a donné procuration à	M. VIVE
M. MARTIN	a donné procuration à	Mme RAOUX-JACQUEME

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu l'article L2121-29 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs aux attributions du Conseil Municipal,

Vu les articles L123-4 R123-25 du code de l'action sociale et des familles

Vu la délibération n°22/2025 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2025

Considérant la demande d'avance sur subvention du Centre Communal d'Action Sociale,

Madame RAOUX-JACQUEME, adjointe déléguée aux Actions Sociales et à la Solidarité, rappelle au Conseil Municipal que pour l'exercice 2025, le conseil municipal a accordé une subvention de 108 000 € euros au titre de l'exercice de ces missions.

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS a une existence légale obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants, les ressources premières de l'établissement étant constituées des subventions de fonctionnement versées par la Commune.

Monsieur le Maire précise que le CCAS sollicite une subvention de 108 000€ pour l'année 2026, et que celle-ci est en cours d'instruction,

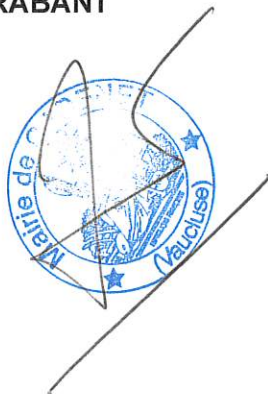
Afin de poursuivre le fonctionnement du CCAS en attendant le vote du budget primitif 2026, il est proposé à l'assemblée de voter une avance de subvention de fonctionnement de 30 000€ pouvant être réglée au CCAS au début de l'exercice 2026,

Il est ici précisé que cette avance accordée au CCAS sera automatiquement intégrée au Budget Primitif 2026 au compte 657363. Ce montant constitue un plafond de versement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026.

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Autorise Monsieur le Maire à verser une avance sur subvention de fonctionnement de 30 000 euros au CCAS de Cadenet au début de l'exercice 2026, antérieurement au vote du budget primitif.
- S'engage à inscrire le montant correspondant au Budget Primitif de l'année 2026,

Le Maire
Jean-Marc BRABANT



La Secrétaire de séance
Valérie GRANGE

